



Pour une Université de service public accessible à toutes et tous!

Le 18 novembre 2018, le premier Ministre a annoncé un nouveau plan et la mise en place d'un label intitulé « Bienvenue en France » censé renforcer l'attractivité de la France et de ses établissements de l'enseignement supérieur pour les étudiant·es extracommunautaires primo-arrivants. Le gouvernement espère compter 500 000 étudiant·es étranger·es en 2027.

La mesure principale de ce plan n'est ni plus ni moins qu'une sélection par l'argent avec une augmentation vertigineuse des frais d'inscriptions multipliés par 10 !! Il faudra compter 2 700 euros de frais d'inscription en licence contre 170 euros aujourd'hui.

A ce jour, aucun décret n'est paru mais le site « Campus France » où les futurs étudiant·es en France effectuent leur pré-inscription annonce déjà la couleur ! La mise en place des « droits d'inscription différenciés » laisse entrevoir l'accès aux études à une certaine élite et l'exclusion d'étudiant·es venant de famille aux revenus trop modestes.

En tant qu'assistant·e de service social, nous constatons qu'une majorité des étudiant·es internationaux est venue en France pour la qualité des études supérieures et pour leur coût moindre dans la plupart des établissements publics à l'inverse des pays anglo-saxons par exemple. Par ailleurs, la plupart viennent de pays francophones, la France est logiquement en première position dans leur choix mais bien souvent, ils-elles arrivent de zones économiquement pauvres. Nous assistons à une politique « d'immigration choisie ».

Pour le gouvernement, la préoccupation n'est pas d'améliorer les conditions d'accueil et de vie de ces étudiant·es en favorisant l'accès au logement, la mise en place des titres de séjour étudiants « pluriannuels » etc..., mais bien de favoriser l'accès aux classes les plus aisées.

Cette mesure remet en cause l'égalité d'accès à un service public ! A l'heure actuelle 17 établissements se sont positionnés contre. Mais les Présidents d'Universités qui réclament une nouvelle concertation sont loin d'être entendus, au lieu d'une concertation ce sera un rappel au cadre : le 16 janvier dernier la ministre de l'Enseignement de Supérieur, rappelle : « *Les universités sont des établissements publics, opérateurs de l'État et qu'effectivement ils portent les politiques publiques décidées par l'État* » et insiste sur « *le devoir d'obéissance et le devoir de loyauté* ».

Il a été annoncé la création de 6000 bourses financées par l'augmentation des droits universitaires mais aussi la possibilité pour les ambassades d'exonérer les futurs étudiant·es. Le nombre de d'étudiant·es boursiers du gouvernement Français passerait de 7000 à 15 000. 6000 bourses sont loin d'être suffisantes pour répondre aux difficultés que vont rencontrer des milliers d'étudiant·es.

La CGT Éduc'Action dénonce cette nouvelle mesure discriminante et qui va à l'encontre des principes de Liberté, d'Égalité et de Fraternité ! Nous revendiquons sa suppression !